

adopté

SÉNAT

le 16 juin 1965.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

*portant création d'un corps d'officiers
d'administration du Service de santé des Armées.*

*Le Sénat a modifié en première lecture, le projet
de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en pre-
mière lecture, dont la teneur suit :*

Articles premier à 4.

..... Conformes

Art. 5.

Les sous-lieutenants d'administration du Service
de santé se recrutent :

— pour les quatre cinquièmes parmi les élèves
de la section « Administration » de l'Ecole du Ser-
vice de santé militaire, admis, par concours dans
les conditions fixées par décret ;

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1200, 1342 et In-8° 328.

Sénat : 159 et 196 (1964-1965).

— pour un cinquième parmi les sous-officiers
du Service de santé des Armées.

Art. 5 bis.

..... Conforme

Art. 6 à 8.

..... Conformes

Art. 8 bis.

..... Conforme

Art. 9 et 10.

..... Conformes

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
16 juin 1965.

Le Président,

Signé : Amédée BOUQUEREL.